



## Section académique du SNES-FSU de Nantes Conseil Syndical du 15 novembre 2022

### Contexte général

L'extrême-droite poursuit son ascension en accédant au pouvoir en Italie et en s'exprimant en France au cœur même de nos institutions. L'inflation continue de galoper et atteint 6,2% en octobre selon les chiffres de l'INSEE. Cette situation est la conséquence de choix économiques antérieurs dont tout un chacun paye désormais le prix, au prix fort. Un nombre important de salarié.es ne voient pas leurs salaires revalorisés et les plus précaires se trouvent dans des conditions de vie de plus en plus intenable. Dans ce contexte d'inflation vécue par tou.tes, les récentes mobilisations dans différents secteurs (énergie, transports...) pour obtenir des augmentations des salaires sont tout à fait légitimes et les propos à leur encontre, déconnectés et choquants, révèlent la surdité du gouvernement et son entêtement à poursuivre sa politique libérale aux effets dévastateurs.

La gestion récente des méga-bassines, comme à Sainte-Soline, avec son absence de dialogue et son déploiement de forces témoigne d'une volonté de criminalisation de l'action environnementale. Le gouvernement se place ici nettement en faveur de l'agriculture productiviste en permettant l'accaparement d'un bien commun, l'eau, et le faisant financer par le plus grand nombre alors que l'inaction climatique des gouvernements devient de plus en plus insupportable pour nombre de citoyen.nes. Et ce n'est pas le « trois petits tours de jet et puis s'en va » d'Emmanuel Macron à la COP 27, n'apportant absolument aucune réponse politique à la hauteur des enjeux environnementaux et climatiques, qui sera de nature à rassurer une jeunesse de plus en plus anxieuse !

Le gouvernement choisit d'affirmer sa violence sociale et d'attaquer toujours plus notre modèle social : refus de taxer les « supers-profits » et d'aller vers plus de justice fiscale, réforme de l'assurance chômage et accentuation de la précarité des privé.es d'emplois, diffusion des discours extrémistes sur l'immigration, répression du mouvement social (mutation d'office des personnels...), projet destructeur en ce qui concerne notre système de retraites.

Le projet gouvernemental qui se précise est une double peine (recul de l'âge de départ et allongement de la durée des cotisations) : il est pourtant massivement rejetée par l'opinion publique et par l'ensemble des organisations syndicales. Après avoir multiplié l'usage du 49.3 dans l'hémicycle, confisquant ainsi tout débat sur les choix budgétaires y compris en matière d'éducation, c'est donc un véritable 49.3 social qui se prépare de nouveau, comme en 2019, dans ce domaine.

### Éducation Nationale

#### Rentrée 2022 : des personnels en nombre insuffisant et épuisés

La rentrée 2022 s'est faite, une nouvelle fois, sous le signe du manque de personnels et de moyens pour le Service Public Laïque d'Éducation : des classes sans enseignant.es, des établissements avec des vies scolaires insuffisamment dotées, une école inclusive sans les moyens nécessaires en AESH, des infirmier.es et assistant.es sociaux.les en nombre insuffisant, des CIO et des établissements sans PSY-EN... Même les personnels administratifs sont touchés par cette situation. Certes, notre académie n'est pas la moins attractive et n'est pas celle qui est la plus touchée, mais le manque d'attractivité de nos métiers, faute de rémunération satisfaisante et de conditions de travail améliorées, et la crise du recrutement qui en découle se font néanmoins sentir. Les remplacements qu'il faudrait effectuer dans les mois à venir seront à nouveau problématiques pour cette raison.

Dans de nombreux établissements, c'est le retour du remplacement à l'interne relancé par la récente déclaration du ministre qui trouve préférable un cours au débotté plutôt qu'une heure de permanence ! Voici le retour du mépris du travail des personnels par leur propre ministre.

La récente enquête de la DEPP a mis en évidence que la moitié des professeur.es travaillent plus de 43h par semaine et qu'ils sont en état d'épuisement avancé. Les conditions de travail se dégradent et la charge de travail ne cesse en effet d'augmenter : le volume d'HSA dans notre académie, à cette rentrée, reste stable mais à un niveau qui demeure élevé : c'est la conséquence des suppressions de postes que ces HS sont censées combler, leur utilisation étant facilitée par le décret de 2019 permettant d'en

imposer deux à chaque enseignant.e. Des enveloppes abondantes d'HSE sont distribuées par exemple pour des missions d'enseignement spécialisé à destination des élèves allophones : cela s'ajoute à la charge de travail sans répondre complètement aux besoins de ces élèves. Les IMP reconnaissent la réalisation de nombreuses missions, mais sans décharge, qui s'effectuent donc en sus de l'ORS.

### **Ne pas payer les conséquences de la crise énergétique**

Les élèves et les personnels sont exposés aux effets de la précarité énergétique : ils n'ont pas à faire les frais de choix économiques et écologiques désastreux qui pèsent d'ores et déjà sur les fonds des établissements et les possibilités de projets pédagogiques. Le conseil syndical porte l'extension du bouclier tarifaire aux services publics notamment d'éducation et plus largement le rétablissement d'un service public de fourniture d'énergie basé sur la péréquation tarifaire. Cette situation met en outre en évidence la faiblesse de notre bâti scolaire et la nécessité de rénovation énergétique.

L'égalité d'accès à l'offre culturelle est fortement remise en cause avec une hausse du coût de la mobilité : concrètement le financement des transports entrave la réalisation des projets particulièrement pour les établissements ruraux isolés.

### **« Travailler plus pour gagner plus »**

La faiblesse des rémunérations des personnels de l'Education Nationale n'est plus à prouver : le sujet s'est imposé, au fil des mobilisations, dans les médias grâce à l'action du SNES et de la FSU. Après les promesses de campagne d'E. Macron d'une revalorisation pour tout.es inconditionnelle de 10% qui ne seront pas tenues, puis un nouveau recul gouvernemental sur les modalités de ces 10% intégrant le récent dégel du point d'indice et la prime d'équipement informatique, une première réunion a eu lieu la semaine dernière au ministère sur le « pacte » que le MEN veut mettre en place. Il s'agit pour le gouvernement de conditionner une partie de la rémunération à l'accomplissement de missions - anciennes et/ou nouvelles ? - qui viendraient donc entériner ou augmenter la charge de travail. Or, l'on sait que les heures supplémentaires et les IMP sont davantage attribuées aux hommes qu'aux femmes. Ce dispositif, qui n'a rien d'une revalorisation au sens où nous l'entendons, bénéficiera principalement aux hommes à rebours des objectifs d'égalité professionnelle femmes-hommes.

La liste des missions possibles varie au gré des déclarations du ministre : suivi des élèves, remplacement à l'interne, surveillance de la pause méridienne un autre jour, et plus récemment proposition de confier ces tâches supplémentaires aux plus expérimenté.es qui auraient des « cours en réserve » : cette dernière déclaration du Ministre confirme sa méconnaissance de nos métiers et une vision de nos missions qui confinent encore au mépris ! Le ministère évoque trois pistes de réflexion : l'appui à la réussite des élèves et la continuité pédagogique, la formation continue des enseignant.es et leur développement professionnel, la reconnaissance de la participation des enseignant.es aux actions de pilotage et de coordination, des propositions qui n'ont rien de neuf et n'ont pas fait la preuve d'une quelconque efficacité, mais dont on peut craindre qu'elles transforment nos métiers en les dénaturant un peu plus.

La section académique du SNES-FSU de Nantes s'inquiète d'ores et déjà de la logique qui serait à l'oeuvre dans ce « nouveau pacte », une nouvelle forme recyclée du « travailler plus pour gagner plus ».

**Le SNES-FSU exige une augmentation des salaires sans contreparties pour toutes et tous (professeur.es, CPE, PsyEN en début, milieu et fin de carrière), un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières, un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix, une augmentation des salaires des AED et des AESH, ainsi qu'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, des recrutements massifs lui permettant d'assurer toutes ses missions notamment de remplacement. Le SNES-FSU réaffirme en parallèle ses revendications de baisse du temps de travail des enseignant.es et CPE, par l'inclusion dans les services de temps de concertation, à rebours du « nouveau pacte » Macron-Ndiaye.**

### **Entrée dans le Métier**

Le MEN a annoncé jeudi 10 novembre une prolongation de deux semaines pour les inscriptions aux concours, espérant ainsi compenser le manque de candidat.es. Ce ne sont pas 15 jours

supplémentaires qui motiveront davantage les potentiel.les candidat.es à s'inscrire aux concours mais il est impératif de rendre les métiers de l'Education attractifs et cela passe notamment par une revalorisation salariale conséquente et sans contreparties.

La réforme Blanquer de la formation montre ses premiers effets : les stagiaires à plein temps devant élèves devenu.es majoritaires sont convoqué.es à des journées de formation dispensées par le rectorat, qui viennent en plus de leur service sans répondre réellement à leurs besoins. Elles visent principalement leur conformation à des pratiques normées et promues par l'institution. Dans ces conditions, les stagiaires, dont nous rappelons qu'elles et ils ont déjà eu à subir une procédure d'affectation opaque et entachée d'erreurs, vivent ces journées de formation comme une surcharge importante de travail. Certain.es, qu'elles et ils soient à plein temps ou à mi-temps, découvrent des heures supplémentaires dans leurs service. Quant aux Inspé, les moyens manquent et cette énième réforme vient une fois encore déstabiliser les personnels comme les contenus de formation. La section académique dénonce la situation faite aux stagiaires et les soutient individuellement et collectivement.

### **AED / AESH : le compte n'y est pas**

Devant le mépris du Ministère à l'égard des AED et AESH et sa volonté de négocier en décidant finalement de n'accorder qu'une part réduite de l'indemnité REP/REP+, le Conseil Syndical réclame le même montant pour tous les personnels exerçant en Education prioritaire.

Pour les assistant.es d'éducation, le dernier décret en date concernant la cédésation, n'est évidemment, comme la section académique l'avait expliqué, pas l'Eldorado promis. Sa mise en oeuvre n'est pas automatique et conditionnée à nombre de critères qui rendent la porte plus qu'étroite et peu alléchante sans perspective d'amélioration à court terme.

Pour les AESH, entre les problèmes de rémunération lors du passage en CDI, des frais non payés, des retards de paiement des salaires... C'est un bilan accablant, dressé en cette rentrée 2022, qui montre la dégradation des conditions de travail de personnels déjà précaires et très mal considéré.es ! Au vu du nombre d'élèves notifié.es par les MDPH, le manque de personnels est criant, les missions deviennent impossibles à supporter, les organisations deviennent absurdes (obligation de quitter un élève en cours d'heure pour en rejoindre un autre, parfois même dans un autre établissement), les emplois du temps changent souvent et parfois la veille pour le lendemain, les élèves ne sont pas accompagné.es à la hauteur des notifications MDPH, et fréquemment, par faute de place, scolarisé.es dans les structures qui ne sont pas les plus adaptées à leurs besoins, .... certain-es AESH ont déjà démissionné, pour ne plus pâtir de ces conditions de travail indignes. Pour couronner le tout, une disposition juridique, en oeuvre depuis cette rentrée, impose aux collectivités locales de prendre en charge leurs rémunérations sur le temps périscolaire (notamment le midi) : ils et elles seraient payer en vacances, ce qui revient à diminuer leur rémunération et à aggraver encore leur précarisation. Les récentes déclarations du ministre sur la possibilité par les familles de recruter des AESH de droit privé en dehors du cadre de l'administration, entraînent une privatisation de l'accompagnement et du suivi des élèves en situation de handicap qui est inacceptable pour le SNES et la FSU dans leur ensemble !

### **Élections professionnelles : faites entendre votre voix, voter FSU !**

Nous approchons du 1er décembre, premier jour de vote... numérique. Le ministère a maintenu cette modalité de vote qui ne simplifie en rien ce droit, bien au contraire... Mais les agent.es ne doivent pas le boudier : il est essentiel de pouvoir élire les représentant.es pugnaces et efficaces qui vont, pendant ces quatre années du mandat, informer, aider, défendre les agent.es face à une administration et un employeur qui préférerait ne pas les avoir en face... Outre la désignation de représentant.es qui porteront la voix des personnels qui les auront élu.es, ces élections déterminent les moyens syndicaux qui leur permettront d'exercer leur mandat. Plus les agent.es de l'Éducation Nationale votent, plus les moyens syndicaux permettront aux élu.es d'agir au quotidien.

Après le mauvais coup porté au paritarisme qui a entraîné la suppression de certaines compétences (promotion, mobilité notamment) des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et va engendrer, à partir du 1er janvier 2023, la fusion d'autres instances (les Comités Hygiène, Santé, Conditions de Travail) deviennent des Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT)

dépendantes des Comités Sociaux d'Administration (CSA), votez FSU, c'est conforter et renforcer un syndicalisme efficace et combatif. Les représentant.es et militant.es de la FSU continueront à agir et à vous défendre au quotidien pour votre statut, votre carrière, vos salaires, vos conditions de travail. Le projet de la FSU et de ses syndicats, dont le SNES, sont disponibles en ligne ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)) et sur le site de la FSU ([www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)).

**Comment voter pour la FSU ?** Les notices de vote (enveloppe cachetée) sont en cours de distribution et il est important de la récupérer auprès de son établissement scolaire, même s'il sera possible de voter si vous ne l'avez pas. Dès à présent, ouvrez votre espace électeur en utilisant le courriel reçu sur votre boîte académique ([xxx@ac-xxx.fr](mailto:xxx@ac-xxx.fr)). Vous ne l'avez pas reçu ? Vous rencontrez des difficultés ? N'hésitez pas à contacter les sections académique et départementale pour bénéficier d'une aide dans toutes ses étapes.

## **Actions**

Le Conseil Syndical réuni ce jour appelle à :

- se mobiliser massivement lors de la deuxième journée d'action contre le projet de réforme de la voie professionnelle du jeudi 17 novembre,
- participer à la semaine d'action FSU pour l'Éducation prioritaire du 14 au 18 novembre,
- participer à tous les rassemblements, marches ... qui auront lieu dans l'académie, notamment vendredi 25 novembre, à l'occasion de la journée contre les Violences Sexistes et Sexuelles,
- participer à la grève féministe du mercredi 8 mars 2023,

Le Conseil Syndical Académique du SNES de Nantes, au sein d'une FSU mobilisée pour mettre en échec les projets régressifs du gouvernement, tout particulièrement celui de réforme des retraites et pour porter un autre projet de répartition des richesses, participe à la construction de la mobilisation future, dans un cadre intersyndical large, vraisemblablement dès janvier. Il faut donc poursuivre le travail de construction des conditions d'un mouvement social d'ensemble pour une autre politique fiscale, sociale, environnementale.

*Texte adopté à l'unanimité des présent.es (21 voix)*

## Annexe

# Réforme de la voie professionnelle

Après les réformes du lycée et du baccalauréat, qui génèrent angoisse et stress pour les élèves et leurs familles et ont dégradé les conditions de travail des enseignant.es, c'est une réforme de la voie professionnelle qui est annoncée qui marque la continuité du projet éducatif mis en œuvre depuis cinq ans par le gouvernement d'E. Macron. Ce projet constitue un recul sans précédent du service public d'Éducation. C'est l'abandon de toute ambition scolaire pour nos élèves. C'est aussi la transformation en profondeur du métier de PLP qui est en jeu. Alors que la voie professionnelle publique et scolaire forme des jeunes à des métiers, elle muterait pour devenir une voie de formatage à l'employabilité. Les PLP, moins nombreuses et nombreux, ne seraient plus enseignant-es mais formateurs. En augmentant le nombre de semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et en passant de 22 à 33 semaines en bac pro et de 12-14 à 18-21 en CAP, on diminue d'autant le nombre de semaines au lycée, donc le nombre d'heures disciplinaires. En conséquence, c'est la diminution du nombre de PLP. En 2023, si ce projet aboutit, la préparation à un métier ne s'effectuera qu'en classe de 1re. Les élèves n'auront quasiment plus d'heures d'atelier puisque l'entreprise aura la charge de les « former » ! Qui peut croire qu'apprendre « sur le tas » des gestes professionnels constitue une formation sérieuse à un métier ? Faire croire que l'entreprise serait formatrice est un leurre. La réussite des élèves à l'examen et les poursuites d'études seront sérieusement compromises. Les conséquences seront aussi dramatiques pour les postes des PLP des disciplines professionnelles. À travers son projet de réforme, E. Macron passe sous silence un autre enjeu de taille : la pérennité du statut des PLP et l'existence du lycée professionnel public. D'ores et déjà, des fermetures de lycées professionnels ont été annoncées en région parisienne. Qu'en sera-t-il dans notre académie ?

Certains secteurs d'activité (hôtellerie restauration, bâtiment, métiers de bouche...) sont désertés par les actifs-ves du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Plutôt que d'obliger le patronat à revaloriser les métiers et améliorer les conditions de travail, le ministère préfère instrumentaliser la formation professionnelle des jeunes sortant de 3ème vers ces secteurs : les élèves n'auront donc plus réellement le choix de leur orientation. Il leur sera impossible de se former à un métier qui n'existe pas localement ou qui ne soit pas un métier dévalorisé. Leur mobilité future s'en trouvera alors limitée. Côté PLP, avec la fermeture des filières dites « sans débouchés » et l'augmentation de la durée des stages, de nombreux-ses PLP perdront leur poste. Où iront-ils-elles enseigner ? Le président lui-même évoque déjà de nécessaires reconversions forcées, un plan social qui ne dit pas son nom. Où irons les élèves rejoignant à l'heure actuelle le lycée professionnel à l'issue de la classe de 3 ? En Lycées Généraux et Technologiques dans des classes de seconde déjà surchargées avec des programmes lourds et bien peu conçus pour la poursuite vers la voie technologique ? Alors qu'elle a déjà pâti des réformes Blanquer au lycée, la voie technologique serait encore sous tension avec des effectifs à la hausse en pré-bac et un effondrement en BTS des cohortes de bacheliers professionnels.

Pour le SNUEP et la FSU, la carte des formations doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du Grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... Chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son domicile, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Le renvoi de la ventilation du volume d'enseignement général au niveau local est une remise en cause même du caractère national des diplômes professionnels. C'est aussi la remise en cause de la dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines. Les élèves n'auront plus accès à une formation nationale et ne seront plus à égalité devant leurs épreuves à l'examen ! La FSU est fermement attachée au principe d'égalité de notre école républicaine et revendique le maintien d'une grille horaire nationale pour toutes les filières professionnelles et le maintien des diplômes nationaux.

Par ailleurs, la ministre a confirmé vouloir renforcer le développement de l'apprentissage et la mixité des publics. Dans notre académie, de nombreux-ses enseignant.es expérimentent déjà cette mixité des publics et leur appréciation est sans appel : ce mode d'enseignement n'est pas profitable aux élèves et

gènèrent de nombreuses difficultés pour les enseignant.es concerné.es dans la mise en œuvre de leur enseignement.

Ce projet n'est pas sans conséquences pour l'ensemble du système éducatif : les PsyEN et les professeurs principaux de collège ne seraient pas à l'abri de pressions pour encourager les élèves et leur famille à s'engager dans des domaines qui n'attirent pas les jeunes. La demi-journée hebdomadaire d'initiation aux entreprises dès la classe de cinquième s'inscrit pleinement dans cette perspective. L'engouement de certaines fondations d'entreprises ou de branches professionnelles à se présenter devant des jeunes de moins de 15 ans n'est en rien désintéressé. Il s'agit d'attirer, en supprimant des heures de cours, l'attention de certains jeunes quitte à les soustraire à terme à la formation sous statut scolaire pour une sortie précoce vers l'apprentissage.

Cette réforme est imposée de manière autoritaire et pyramidale sans qu'un diagnostic rigoureux sur les difficultés des élèves et des personnels n'ait été discuté. La FSU, qui porte une toute autre ambition pour le Service public d'Éducation et ses usager.eres, exige du ministère de l'Éducation Nationale le retrait de son projet de réforme et l'organisation au plus vite de véritables groupes de travail en présence des syndicats des lycées professionnels, des organisations de parents d'élèves et de jeunesse. **Elle appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser contre ce projet de réforme lors de la journée de grève du 17 novembre.**